



KIOSQUE

139

Sous la responsabilité de Antoine Lyon-Caen, Professeur émérite à l'Université Paris Nanterre

P. Auvergnon et C. Kénoukon (dir), *Dialogue social dans les pays de l'espace OHADA et ailleurs dans le monde. La part du droit*, L'Harmattan, 2018, 489 p. + tables

Ce livre prolonge les travaux d'un colloque organisé dans le cadre du Centre africain du travail de l'Université d'Abomey-Colavi avec la collaboration du COMPTRASEC de l'Université de Bordeaux et du Centre de recherche droit, entreprise et société de l'Université Catholique de Louvain. Le titre en a été choisi avec soin. Il annonce bien, en effet, les ambitions que poursuivent les responsables de l'ouvrage et les auteurs dont les contributions sont réunies.

« Dialogue social » : aucun des contributeurs n'ignore la relative indétermination de cette référence, qualifiée, non sans humour, de concept XXL dans la préface. Cette indétermination est utilisée comme ressource. Plusieurs contributions proposent donc une réflexion sur l'incertain concept (mérite-t-il tous les séminaires, colloques et ouvrages qui lui sont consacrés, se demande l'un des auteurs de contributions) et sur les pratiques sociales qui seraient saisies. D'autres, plus nombreux, évoquant des expériences, juridiques et sociales, d'un pays, apportent, chemin faisant, un éclairage sur le mot, son usage et le concept qu'il désigne. Les auteurs, dans un mouvement assez général, regardent plutôt le dialogue social comme une méthode et ne refusent pas de la tenir pour une méthode constituant souvent une fin en soi.

« Dans les pays de l'espace OHADA et ailleurs dans le monde ? » L'une des grandes richesses de l'ouvrage est d'offrir des analyses puisées dans l'expérience de neuf pays de l'espace OHADA, soit que cette expérience fasse l'objet d'une contribu-

tion particulière dans la troisième partie du livre, soit qu'elle nourrisse des propos plus généraux, certains regroupés dans une première partie abordant les enjeux de l'ouvrage collectif, les autres, réunis dans une deuxième partie livrant les réflexions qu'autorisent les responsabilités exercées par leurs auteurs au sein d'institutions internationales ou régionales (BIT, OHADA, UEMOA).

Ces expériences africaines sont mises en regard d'expériences d'autres continents qui sont présentées avec une diversité très stimulante de perspectives, dans une quatrième partie de l'ouvrage.

« La part du droit ». Le sous-titre, en plus petits caractères, constitue l'interrogation majeure, qui, guidant nombre de contributions, traverse l'ouvrage. L'interrogation est complexe. Elle invite ici à rechercher les conditions, notamment juridiques, qui doivent être remplies pour que l'existence de différences d'intérêt soit reconnue, que se développent des formes d'échanges dans le respect de l'autre et que s'exprime une volonté conjointe de construction, tous éléments dans lesquels les responsables de l'ouvrage voient les composants d'un dialogue social méritant ce nom.

L'interrogation invite là à analyser les rapports entre la législation, plus généralement l'intervention de l'État, et les espaces laissés au dialogue social, ou conquis par lui. Le contraste entre les différentes expériences relatées et analysées dans l'ouvrage est frappant. Étouffé parfois, étroitement contrôlé ailleurs, le dialogue social est, dans les pays de l'OHADA et dans d'autres, un thème d'étude et de rapport plus facilement qu'il ne cor-

respond à des pratiques sociales auxquelles cette appellation peut être attribuée.

Considérant le faible et inégal épanouissement du dialogue social, certaines contributions ne craignent pas de dépasser la part de responsabilité de la législation formellement envisagée et de rechercher des facteurs explicatifs dans la conception du droit du travail, en vérité dans l'anthropologue qui le

sous-tend ou encore dans l'absence d'homogénéité des sociétés africaines.

L'ouvrage, on le voit, est riche du nombre d'expériences analysées autant que de la diversité et de la finesse même des analyses.

Antoine Lyon-Caen